

HIT-RE 500

Information de sécurité relative aux produits 2-composants

Date d'émission: 08/08/2018

Date de révision: 08/08/2018

Remplace la fiche: 17/10/2017

Version: 9.2

RUBRIQUE 1: Identification du kit

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit

HIT-RE 500



Code du produit

BU Anchor

1.2 Renseignements concernant le fournisseur de la information de sécurité relative aux produits 2-composants

Hilti (Canada) Corp.
2360 Meadowpine Boulevard
L5N 6S2 Mississauga, Ontario - Canada
T +1905 8139200
1-800-363-4458 toll free - F +1 905 813 9009

RUBRIQUE 2: Information générale

Stockage

Température de conservation : 5 - 25 °C

Une FDS pour chacun de ces composants est incluse. Merci de ne séparer aucune FDS de ce document

Ce kit devrait être manipulé selon les bonnes pratiques de laboratoires et un équipement de protection personnel approprié devrait être utilisé.

RUBRIQUE 3: Contenu du kit

Classification du produit

Classification (GHS-CA)

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A	H314
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	H360
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 2	H401
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2	H411

Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA)



GHS05



GHS07



GHS08



GHS09

Mention d'avertissement (GHS-CA)

Danger

Composants dangereux

Résine époxydique, Amines

Mentions de danger (GHS-CA)

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H360F - Peut nuire à la fertilité.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (GHS-CA)

P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection.

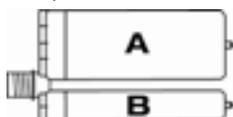
HIT-RE 500

Information de sécurité relative aux produits 2-composants

P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

Indications complémentaires

Cartouche 2-composants, contient:
 Composant A: résine composés à base d'époxy
 Composant B: durcisseur diamine



Nom	Description générale	Quantité	Unité	Classification (GHS-CA)
HIT-RE 500, A		1	pcs	Skin Corr. 1C, H314 Skin Sens. 1, H317 Repr. 1B, H360 Aquatic Acute 2, H401 Aquatic Chronic 2, H411
HIT-RE 500, B		1	pcs	Skin Corr. 1A, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 3, H402 Aquatic Chronic 3, H412

RUBRIQUE 4: Conseil général

Conseil général

Usage réservé aux utilisateurs professionnels

RUBRIQUE 5: Conseils d'utilisation

Mesures générales

Risque de glissade sur la matière renversée

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables
 Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public
 Éviter le rejet dans l'environnement
 Emballages pleins / à moitié vides: déchets spéciaux - les apporter à un centre de collecte des matières dangereuses conformément aux dispositions administratives.
 Après durcissement, le produit peut être éliminé avec les ordures ménagères.

Conditions de stockage

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Mesures techniques

Se conformer aux réglementations en vigueur

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel
 Éviter le contact avec la peau et les yeux
 Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail
 Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement

Procédés de nettoyage

Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale
 Ramasser mécaniquement le produit
 Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.
 Stocker à l'écart des autres matières.

Pour la rétention

Recueillir le produit répandu.

Matières incompatibles

Sources d'inflammation
 Rayons directs du soleil

Produits incompatibles

Bases fortes
 Acides forts

HIT-RE 500

Information de sécurité relative aux produits 2-composants

RUBRIQUE 6: Premiers secours

Premiers soins après contact oculaire	Consulter immédiatement un médecin. Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste
Premiers soins après ingestion	Faire boire beaucoup d'eau Ne pas faire vomir Rincer la bouche Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin
Premiers soins après inhalation	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	Laver abondamment à l'eau/... Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins général	Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
Symptômes/effets	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Symptômes/effets après contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves
Symptômes/effets après inhalation	Peut provoquer une allergie cutanée
Autre avis médical ou traitement	Traitement symptomatique

RUBRIQUE 7: Mesures de lutte contre l'incendie

Instructions de lutte contre l'incendie	Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement
Protection en cas d'incendie	Appareil de protection respiratoire autonome isolant Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 8: Autres informations

Aucune donnée disponible

HIT-RE 500, B

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 08/08/2018

Date de révision: 08/08/2018

Remplace la fiche: 10/17/2017

Version: 8.5

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	Mélange
Nom du produit	HIT-RE 500, B
Code du produit	BU Anchor

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Hilti (Canada) Corp.
2360 Meadowpine Boulevard
L5N 6S2 Mississauga, Ontario - Canada
T +1905 8139200
1-800-363-4458 toll free - F +1 905 813 9009

Service établissant la fiche technique

Hilti Entwicklungsgesellschaft mbH
Hiltistraße 6
86916 Kaufering - Deutschland
T +49 8191 906310 - F +49 8191 90176310
anchor.hse@hilti.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	Chem-Trec Tel.: 1 800 424 9300 (USA, PR, Virgin Islands, Canada) Tel.: 703 527 3887 (Other countries)
------------------	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS-CA)

Skin Corr. 1A	H314
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Acute 3	H402
Aquatic Chronic 3	H412

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA)



GHS05

GHS07

Mention d'avertissement (GHS-CA)

Danger

Mentions de danger (GHS-CA)

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (GHS-CA)

P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection.
P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

HIT-RE 500, B

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS-CA)
1,3-Benzènediméthanamine		(N° CAS) 1477-55-0	35 - 45	Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Acute Tox. 4 (Voie cutanée), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation:poussières,brouillard), H332 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
Quartz (SiO ₂)		(N° CAS) 14808-60-7	10 - 25	Carc. 1A, H350

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	Laver abondamment à l'eau/.... Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	Consulter immédiatement un médecin. Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.
Premiers soins après ingestion	Faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après inhalation	Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autre avis médical ou traitement	Traitement symptomatique.
----------------------------------	---------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés	Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
--------------------------------	--

HIT-RE 500, B

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

5.2. Moyens d'extinction inappropriés

Agents d'extinction non appropriés Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.3. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales Risque de glissade sur la matière renversée.

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale. Ramasser mécaniquement le produit. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Stocker à l'écart des autres matières.

Autres informations Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Porter un équipement de protection individuel. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.

Mesures d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Produits incompatibles Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Chaleur et sources d'ignition Eviter la chaleur et le soleil direct.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Indications complémentaires Le produit est de consistance pâteuse. Le taux limite d'exposition aux poussières respirables ne s'applique pas à ce produit.

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôle de l'exposition de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

HIT-RE 500, B

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle

Lunettes de sécurité. Gants. Vêtements de protection. Éviter toute exposition inutile.



Protection des mains

Porter des gants de protection. Le temps de perméation ne correspond pas au temps d'usure maximum ! Généralement, il doit être réduit. Tout contact avec des mélanges de substances ou différentes substances peut réduire la durée effective de la fonction de protection.

Protection oculaire

Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du consommateur

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.

Autres informations

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Apparence	Pâte thixotrope.
Couleur	rouge.
Odeur	Aminé(e).
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	11,5
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable.
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Masse volumique	1,41 g/cm ³ DIN EN ISO 1183-3
Solubilité	insoluble dans l'eau.
Log Pow	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	50 Pa.s HN-0333
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

HIT-RE 500, B

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Vapeurs corrosives.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'informations complémentaires disponibles.
Conditions à éviter	Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.
Matières incompatibles	Acides forts. Bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. La décomposition thermique génère : fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Vapeurs corrosives.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	Non classé

1,3-Benzènediméthanamine (1477-55-0)	
DL50 orale rat	1090 mg/kg
DL50 orale	660 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 3100 mg/kg
DL50 voie cutanée	2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	1,34 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
pH: 11,5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.
pH: 11,5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Non classé

Cancérogénicité Non classé

Toxicité pour la reproduction Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Non classé

Danger par aspiration Non classé

HIT-RE 500, B	
Viscosité, cinématique	35460,993 mm ² /s

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes/effets Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Symptômes/effets après inhalation Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

HIT-RE 500, B

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

1,3-Benzènediméthanamine (1477-55-0)	
CL50 poisson 1	75 mg/l
CL50 autres organismes aquatiques 1	20,3 ppb
CE50 Daphnie 1	15 mg/l
LOEC (chronique)	15 mg/l
NOEC (aigu)	10,5 mg/kg
NOEC (chronique)	4,7 mg/l
NOEC chronique crustacé	4,7 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

HIT-RE 500, B	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

HIT-RE 500, B	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Législation régionale (déchets)	Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	Après durcissement, le produit peut être éliminé avec les ordures ménagères. Emballages pleins / à moitié vides: déchets spéciaux - les apporter à un centre de collecte des matières dangereuses conformément aux dispositions administratives. Emballages contaminés par le produit : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Ecologie - déchets	Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	RID
14.1. Numéro ONU			
3259	3259	3259	3259
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
AMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A. (1,3-Benzènediméthanamine)	AMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A. (1,3-Benzènediméthanamine)	Amines, solid, corrosive, n.o.s. (m-Xylylenediamine)	AMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A. (1,3-Benzènediméthanamine)
Description document de transport			
UN 3259 AMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A. (1,3-Benzènediméthanamine), 8, II, (E)	UN 3259 AMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A. (1,3-Benzènediméthanamine), 8, II	UN 3259 Amines, solid, corrosive, n.o.s. (m-Xylylenediamine), 8, II	UN 3259 AMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A. (1,3-Benzènediméthanamine), 8, II
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
8	8	8	8

HIT-RE 500, B

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

ADR	IMDG	IATA	RID
14.4. Groupe d'emballage			
II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	C8
Dispositions spéciales (ADR)	274
Quantités limitées (ADR)	1kg
Instructions d'emballage (ADR)	P002, IBC08
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	MP10
Panneaux oranges	



Code de restriction concernant les tunnels (ADR)

E

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	274
Quantités limitées (IMDG)	1 kg
Instructions d'emballage (IMDG)	P002
N° FS (Feu)	F-A
N° FS (Déversement)	S-B
Catégorie de chargement (IMDG)	A
Chargement et séparation (IMDG)	Separated from acids.
N° GSMU	154

- Transport aérien

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	859
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	15kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	863
Dispositions spéciales (IATA)	A3

- Transport ferroviaire

Dispositions spéciales (RID)	274
Quantités limitées (RID)	1kg
Instructions d'emballage (RID)	P002, IBC08
Transport interdit (RID)	Non

HIT-RE 500, B

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Directives nationales

1,3-Benzènediméthanamine (1477-55-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Quartz (SiO₂) (14808-60-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

1,3-Benzènediméthanamine (1477-55-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Quartz (SiO₂) (14808-60-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date d'émission 08-08-2018

Date de révision 08-08-2018

Remplace la fiche 10-17-2017

Autres informations Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H332	Nocif par inhalation
H350	Peut provoquer le cancer.
H402	Nocif pour les organismes aquatiques
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SDS_CA_Hilti

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

HIT-RE 500, A

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 08/08/2018

Date de révision: 08/08/2018

Remplace la fiche: 10/17/2017

Version: 9.2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	Mélange
Nom du produit	HIT-RE 500, A
Code du produit	BU Anchor

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Hilti (Canada) Corp.
2360 Meadowpine Boulevard
L5N 6S2 Mississauga, Ontario - Canada
T +1905 8139200
1-800-363-4458 toll free - F +1 905 813 9009

Service établissant la fiche technique

Hilti Entwicklungsgesellschaft mbH
Hiltistraße 6
86916 Kaufering - Deutschland
T +49 8191 906310 - F +49 8191 90176310
anchor.hse@hilti.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	Chem-Trec Tel.: 1 800 424 9300 (USA, PR, Virgin Islands, Canada) Tel.: 703 527 3887 (Other countries)
------------------	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS-CA)

Skin Corr. 1C	H314
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
Repr. 1	H360
Aquatic Acute 2	H401
Aquatic Chronic 2	H411

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA)



GHS05



GHS07



GHS08



GHS09

Mention d'avertissement (GHS-CA)

Mentions de danger (GHS-CA)

Conseils de prudence (GHS-CA)

Danger

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H360 - Peut nuire à la fertilité..

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection.

P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

HIT-RE 500, A

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS-CA)
Quartz (SiO ₂)		(N° CAS) 14808-60-7	25 - 40	Carc. 1A, H350
2,2'-[(1-méthylethylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane / 2,2-bis(para-(2,3-époxypropoxy)phényl)propane / 2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane / éther diglycidique du bisphénol A	(N° CAS) 1675-54-3	25 - 40	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 2, H401 Aquatic Chronic 2, H411
Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol		(N° CAS) 9003-36-5	10 - 25	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chlorométhyl)		(N° CAS) 933999-84-9	10 - 25	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317
1,3 Propanediol, 2 ethyl-2-(hydroxyméthyl)-, polymer with 2-(chlorométhyl)oxirane		(N° CAS) 30499-70-8	5 - 10	Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Repr. 1B, H360 Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin. Ne pas faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

HIT-RE 500, A

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Indications complémentaires Le produit est de consistance pâteuse. Le taux limite d'exposition aux poussières respirables ne s'applique pas à ce produit.

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôle de l'exposition de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle Lunettes de sécurité. Gants. Vêtements de protection. Éviter toute exposition inutile.



Protection des mains

Porter des gants de protection. Le temps de perméation ne correspond pas au temps d'usure maximum ! Généralement, il doit être réduit. Tout contact avec des mélanges de substances ou différentes substances peut réduire la durée effective de la fonction de protection.

Protection oculaire

Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du consommateur

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.

Autres informations

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Apparence	Pâte thixotrope.
Couleur	Gris clair.
Odeur	caractéristique.
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable.
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Masse volumique	1,46 g/ml DIN EN ISO 1183-3
Solubilité	insoluble dans l'eau.
Log Pow	Aucune donnée disponible

HIT-RE 500, A

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	36 - 53 Pa.s HN-0333
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'informations complémentaires disponibles.
Conditions à éviter	Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.
Matières incompatibles	Acides forts. Bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. La décomposition thermique génère : fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	Non classé

2,2'-[(1-méthylethylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane (1675-54-3)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (Rat; OCDE 420; Valeur expérimentale)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (Rat; Valeur expérimentale; OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë)
Formaldéhyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-époxypropane and phenol (9003-36-5)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel (Rat; ECHA)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (Rat; ECHA)
Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chlorométhyl) (933999-84-9)	
DL50 orale rat	3010 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	Non classé
Toxicité pour la reproduction	Peut nuire à la fertilité..
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Non classé
Danger par aspiration	Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Symptômes/effets après inhalation	Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée.

HIT-RE 500, A

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Symptômes/effets après contact oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2,2'-[(1-méthylethylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane (1675-54-3)	
CL50 poisson 1	1,2 mg/l (96 h; Oncorhynchus mykiss; Léthal)
CE50 Daphnie 1	1,7 mg/l
CL50 poissons 2	2,3 mg/l (96 h; Oncorhynchus mykiss; Concentration nominale)
ErC50 (algues)	> 11 mg/l (EPA 660/3 - 75/009, 72 h, Scenedesmus sp., Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
Seuil toxique algues 1	> 11 mg/l (72 h; Scenedesmus sp.)
Seuil toxique algues 2	4,2 mg/l (72 h; Scenedesmus sp.)
Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chlorométhyl) (933999-84-9)	
CL50 poisson 1	30 mg/l
CL50 autres organismes aquatiques 1	23,1 mg/l
CE50 Daphnie 1	47 mg/l
NOEC (aigu)	18 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

HIT-RE 500, A	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

HIT-RE 500, A	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
2,2'-[(1-méthylethylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane (1675-54-3)	
BCF autres organismes aquatiques 1	31 (Valeur estimative, Poids frais)
Log Pow	>= 2,918 (Valeur expérimentale; Méthode A.8 de l'UE; 25 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (BCF < 500).

12.4. Mobilité dans le sol

2,2'-[(1-méthylethylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane (1675-54-3)	
Tension de surface	58,7 - 58,9 mN/m (20 °C, Méthode A.5 de l'UE)
Log Koc	2,65 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, QSAR)
Ecologie - sol	Faible potentiel d'adsorption par le sol.

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Législation régionale (déchets)

Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

Après durcissement, le produit peut être éliminé avec les ordures ménagères. Emballages pleins / à moitié vides: déchets spéciaux - les apporter à un centre de collecte des matières dangereuses conformément aux dispositions administratives. Emballages contaminés par le produit : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

HIT-RE 500, A

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

ADR	IMDG	IATA	RID
14.1. Numéro ONU			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
La disposition spéciale concernant les matières dangereuses pour l'environnement s'applique (quantité de liquides ≤ 5 litres ou masse nette de solides ≤ 5 kg)			
not restricted according ADR Special Provision SP375, IATA-DGR Special Provision A197 and IMDG-Code 2.10.2.7			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Dispositions spéciales (ADR) 375

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Dispositions spéciales (IATA) A197

- Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (9003-36-5)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Quartz (SiO₂) (14808-60-7)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (9003-36-5)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl) (933999-84-9)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

